

6 et 7 septembre 2007

## Bilan du regroupement cégep

Le premier regroupement des représentants des cégeps (FNEEQ) se tenait cette année à Valleyfield les 6 et 7 septembre 2007. De nombreuses informations devaient être communiquées par l'exécutif de la FNEEQ à ceux-ci après les vacances d'été.

Les principaux points à l'ordre du jour portaient sur la lutte contre la Loi 43 (projet de loi 142 qui nous a imposé dans les faits un décret et des conditions de travail non acceptables), sur l'implication de la relève dans nos milieux et sur la lettre d'entente résultant d'une longue négociation statuant que le contenu de la convention collective des enseignants du Collège de Valleyfield (qui s'est joint comme syndicat à la FNEEQ suite à la dernière convention collective).

**Au niveau de l'information**, résumons-en ici brièvement les principales :

### Forum social québécois

Un succès. Un très grand succès. Les organisations y attendaient 1500 participants – il y en a eu 5000. (celui organisé aux États-Unis – l'an dernier ne regroupaient que 10000 personnes). Ce fut une occasion de discuter d'un très grand nombre de points d'actualité. Les deux ateliers de la FNEEQ étaient bondés, l'un portait sur la façon de défendre le réseau et l'autre sur l'avenir des universités. L'atelier CSN sur les PPP (partenariat privé/public) fut exceptionnel avec la participation d'une professeure d'Oxford qui a démontré que ces partenariats n'avaient aucun intérêt au niveau économique et l'intervention d'un représentant de la CGT française, très éloquent, docteur en économie et haut fonctionnaire en plus d'être syndicaliste et qui a réussi à faire connaître aux participants les origines des PPP depuis le Moyen-Âge, de mettre en lumière ceux qui en ont profité de cette époque à aujourd'hui et d'en dessiner les enjeux pour les décennies à venir. La manifestation qui a conclu le Forum regroupait 2000 participants et Louis Roy, vice-président de la CSN, en aura été un porte-parole. Un

bilan plus détaillé nous parviendra après le premier Conseil confédéral de l'année, enfin septembre.

### Rencontre avec la Ministre de l'Éducation

Le 3 juillet 2007, la Ministre de l'Éducation a enfin daigné rencontrer les représentants de la FNEEQ; deux points étaient initialement prévus à cette occasion : ceux des frais de scolarité aux étudiants étrangers et la situation de l'UQAM. S'en sont évidemment ajoutés beaucoup d'autres en cours de discussion. Bien que compatissant avec les universités qui se verraient moins attrayantes pour les étudiants étrangers obligés d'assumer des frais de scolarité très élevés, la Ministre y voyait un changement d'orientation au niveau universitaire pour investir davantage dans la recherche. Elle a affirmé qu'elle ne retenait pas les sommes dues à l'UQAM pour le respect de sa mission mais disait exiger une meilleure transparence au niveau de la reddition de comptes.

Après quelques discussions sur notre participation à la table inter-ordre (afin que tous les intervenants dans l'éducation puissent se prononcer sur les choix stratégiques de l'ensemble des niveaux – pensons ici aux bulletins chiffrés) qu'elle a accepté de réactiver, Madame a piqué une crise (elle en pique une à chaque rencontre) sur l'importance pour elle de ne pas s'ingérer dans la gouvernance des Collèges, même si ceux-ci veulent ouvrir des programmes en anglais même lorsqu'ils sont définis comme institutions publiques francophones (comme c'est actuellement le cas au Cégep Édouard Montpetit);

→

## ... SOMMAIRE ...

— Bilan du regroupement .....	1
— Bilan du comité paritaire .....	4

→ → → Suite de la page 1

près de 40% de la rencontre a porté sur ce sujet « parce que ça lui coûte très cher de faire apprendre l'anglais à son fil de 23 ans ». S'y ajoutèrent finalement plusieurs dossiers ad hoc dont la place des chargés de cours dans les universités, le problème de la survie du campus du Lac Mégantic ayant besoin d'une entente particulière pour poursuivre ses activités devant survivre et l'importance d'aller chercher des ressources pour donner suite au travail du comité sur la profession enseignante (là, elle a cessé de jaser après avoir dit ignorer de quoi l'on parlait).

### Les dossiers dont nous devons assumer le suivi notons :

- le dossier CEFRIO (formation à distance, expérimenté dans six institutions). Le bilan patronal de l'expérience est plus que mièvre, celui de la FNEEQ n'est pas complété;
- se poursuivent les activités FNEEQ au sein de la Coalition-cégep (On a pas voté pour ça!) – de la lutte contre l'homophobie – de notre appui de l'ICÉA (Institut coopératif d'éducation des adultes) – de l'organisation du suivi des tables interordres dans les régions, de concert avec la CSN et les Conseils centraux (où l'État a tendance à oublier la participation des organisations syndicales);
- que le Ministère comprend nos **demandes d'ajustement de nos échelles salariales pour les échelons 18, 19 et 20**; que des analyses ont été faites sur les coûts de nos demandes par des représentants du Conseil du trésor même si le ministre de l'éducation l'ignore et que le tout sera dans ses mains politiques en 2007-2008 (bref, les chèques ne sont pas « dans la malle »!);
- que l'application de la **clause 5-5.04 concernant les assurances relatives à des retours suite à des invalidités de longue durée** doit se faire conformément à la convention applicable au moment du début de l'invalidité.

### Entente intégrant le syndicat du Cégep de Valleyfield à la convention FNEEQ

C'est fait. À peine croyable, mais il aura fallu de nombreuses rencontres de négociation avant que le Syndicat puisse changer sa convention FAC par une convention FNEEQ. Tout au long du processus de cette négociation, le mot d'ordre de la partie patronale aura été « gagnant/gagnant » ce qui aura éliminé, dans les faits, pour le Syndicat, les quelques rares gains découlant de la dernière négociation (concernant notamment nos clauses 5-1.03 d), 8-1.03, 8-4.03, 5-1.11 et toute la question du développement institutionnel).

La partie patronale, après avoir prétendu que leurs contre-propositions venaient de l'employeur local, a dû reconnaître que tel n'était pas le cas, que les ordres venaient de plus haut.

Et pour faire débloquer le dossier, il aura, entre autres, fallu l'intervention de la présidente de la CSN avec le Ministre Fournier (nous sommes avant les élections). puis des élections!

La conclusion cette entente : il aura fallu faire une concession jugée mineure pour l'ensemble de la convention FNEEQ et des compromis pour le Syndicat de cégep de Valleyfield. Vous trouverez en annexe l'entente de principe conclue (Annexe I) et constaterez que les ajustements qui concernent notre vécu actuel se retrouvent au point 1 de celle-ci : inclusion de la participation au développement institutionnel dans le volet 3 (activités volontaires d'autre part, dans la tâche des enseignants) et prolongation des délais pour la mise en place de « programmes provisoires » passant de 5 à 9 ans (Annexe qui ne nous touchent pas à ce jour).

L'assemblée syndicale de Valleyfield avait adopté unanimement cette entente la veille du regroupement et le celui-ci a adopté la proposition suivante à double majorité.

*« Que le regroupement cégep recommande aux assemblées syndicales d'entériner l'entente de principe intervenue entre la FNEEQ et le CPNC. Concernant l'application de la convention collective FNEEQ (CSN) aux enseignantes et enseignants du Collège de Valleyfield et comportant des modifications de la convention collective des syndicats affiliés à la FNEEQ.*

*Que les résultats de la consultation, sur la base de la règle de la double majorité, soient transmis à la déléguée à la coordination du regroupement cégep avant le 25 octobre 2007. »*

Cette question devrait donc être votée lors d'une assemblée syndicale que le SPECA devrait tenir d'ici la mi-session. Même s'il s'agit d'un vote peu susceptible de provoquer de longs débats compte tenu des principes de solidarité en cause et même si ce point devait être le seul à l'ordre du jour, nous ne doutons pas de votre présence. Compte tenu des nombreuses activités juridiques que le SPECA doit conduire durant cette période, si le vote du SPECA ne s'avérait pas essentiel pour trancher la position FNEEQ sur cette proposition, nous vous en aviserons avant la mi-octobre 2007.

### Lutte contre la loi 43 (projet de loi 142)

Nous l'avions dit lorsque cette loi a été adoptée : il nous faudrait la combattre jour après jour, semestre après semestre. Nous reprenons la lutte, cet automne, mais pas dans une campagne strictement FNEEQ : nous recherchons aujourd'hui encore une campagne visant une mobilisation large dans le cadre de la conjoncture politique de cette année. Cette loi inique, imposant les conditions de travail dans le secteur public, ne doit pas être oubliée ni par nous-mêmes qui vivons submergés par nos activités quotidiennes, ni par l'opinion

→ → → Suite de la page 2

publique du Québec qui, depuis quelques mois, ne voit plus que les petites affiches disant NON À LA LOI 142 dans les vitres des automobiles. Pour relancer cette mobilisation, le regroupement cégep a adopté la proposition suivante qu'il veut inscrire dans les mandats généraux qu'il possède pour la prochaine année (notamment la tenue, en regroupement cégep d'abord, d'un débat sur la grève générale illimitée), dans un contexte peut-être électoral.

*Que le regroupement mandate ses représentantes et ses représentants au CCSPP:*

- pour y faire valoir la nécessité de relancer la lutte pour l'abrogation de la loi 43 sur la base la plus large possible;
- pour mettre en avant des actions concrètes incluant le recours à une pétition et à des manifestations locales ou nationales, possiblement autour du 15 décembre 1997;
- pour défendre la pertinence d'interpeller de nouveau les partis politiques pour qu'ils prennent publiquement position sur l'abrogation de la loi, à la suite du récent avis du Bureau international du travail et du jugement de la Cour suprême rendu sur la négociation du secteur public en Colombie-Britannique;
- pour inviter le vice-président de la CSN, responsable du secteur public à faire le point sur la question lors du prochain regroupement.

Les suites à cette proposition vous seront données régulièrement au cours de l'année à venir et, comme toujours, nous comptons sur votre mobilisation, que vous soyez près de la retraite ou nouveaux dans le réseau collégial.

## **Finalement, deux axes majeurs de l'action FNEEQ en 2007-2008 : la mobilisation autour de la profession enseignante et la relève**

Le travail d'une Fédération syndicale est difficilement prévisible d'une année à l'autre. Mais il nous faut quand même en début d'année, cerner quelques dossiers auxquels nous n'échapperons pas. En 2007-2008, nous ne sommes pas en période de négociation non plus qu'en période de préparation de nos demandes des prochaines négociations. Mais nous savons que la tâche est invivable et que nous devons nous préoccuper de la relève, aussi bien au niveau de nos départements qu'au niveau syndical.

### **La tâche, un dossier à relancer**

Le travail du comité patronal/syndical s'étant penché sur la profession enseignante à partir d'une disposition du dernier décret (c.c.?) sera complété fin septembre 2007 et il sera soumis

pour consultation dans les syndicats à partir de cette date. L'objectif de cette première analyse sera de s'assurer que le document n'a oublié aucun des paramètres de notre tâche, aussi bien lorsque nous sommes en classe que lorsque nous préparons nos prestations d'enseignement, que nous encadrons nos étudiants, que nous agissons sur les programmes ou que nous assumons diverses autres fonctions comme enseignant dans l'institution (e.g. RCD, coordonnateur de programme s'il y a lieu, etc.). Une fois la consolidation des commentaires et la finalisation du texte complété, devrait s'amorcer la mobilisation des syndicats devant inciter la Ministre de l'Éducation à rouvrir la négociation avec les organisations syndicales, à se battre auprès de son collègue du Conseil du trésor pour aller chercher des ressources dont nous avons réellement besoin pour remplir notre tâche dans des conditions acceptables. La proposition suivante a donc été adoptée par le regroupement pour amorcer cette démarche, pour l'encadrer dans l'ensemble de la FNEEQ. Faut-il le rappeler, notre « demande-plancher sur la tâche » a été et demeure 600 ETC dans le volet de la clause 8-4.01 permettant d'alléger la tâche de tous nos membres.

*« Que le regroupement cégep invite ses syndicats :*

- à préparer la diffusion et l'appropriation par leurs membres du texte produit par le comité paritaire sur la profession enseignante qui devait être disponible au début d'octobre;
- à prévoir localement un espace de discussion et de réaction à ce texte au cours du mois de novembre, en invitant les administrations locales à participer à l'exercice, dont les balises seront discutées lors du regroupement de fin octobre ».

## **Il faut relancer l'opération tâche, la remettre à l'ordre du jour**

### **La relève syndicale**

Les débats du regroupement ont porté essentiellement sur l'appui que la FNEEQ peut donner aux syndicats locaux dans ce domaine. Analyse de la situation générale, session de formation technique mais aussi politique, préparation d'un feuillet type sur la structure d'un syndicat local – utilisation du site FNEEQ qui aura un onglet spécifique sur cette question – participation de personnes ressources politiques de la FNEEQ sur des débats tels « Les unions qu'ossa donne? », etc., voilà autant d'éléments sur lesquels les débats devraient se poursuivre. Nous y reviendrons évidemment au local durant la prochaine année.

***Bonne intégration de ces débats du regroupement dans notre vie syndicale locale***

# Bilan de l'allocation des ressources allouées au niveau national pour recyclage

La convention collective prévoit l'allocation au niveau national d'une banque de ressources, en ETC, pour fins de recyclage. Les ressources non utilisées au cours d'une année sont cumulées pour les années subséquentes. Comme certains d'entre vous le savent déjà, ces ressources sont attribuées par le comité paritaire de placement FNEEQ-CPNC (Comité patronal de négociation pour les Collèges), sur la base de projets présentés par les enseignants. Les priorités du comité paritaire visent d'abord les projets de recyclage d'enseignants mis en disponibilité qui pourraient bénéficier d'un poste réservé dans une autre discipline de leur Collège. Viennent ensuite les projets de recyclage lors de la révision de programmes techniques et enfin, depuis 2003, les projets de perfectionnement en vue de l'obtention d'une maîtrise. Vous trouverez ci-dessous le bilan de l'utilisation de ces ressources pour l'année 2006-2007.

## Comité paritaire de placement Synthèse année 2006-2007

**Attribution des projets de recyclage sur poste réservé, des projets de recyclage lors de la révision d'un programme technique et des projets de perfectionnement en vue de l'obtention de la maîtrise.**

### Ressources à allouer

24.50 ETC	Banque des années précédentes (à utiliser que pour les demandes de recyclage lors de la révision d'un programme technique)
19.00 ETC	Allocation pour l'année 2006-2007
0.36 ETC	Ressource reportée de l'année 2005-2006 et réservée pour les projets de maîtrise

### Programme de recyclage

2 Enseignants(es)	X 0.50 ETC =	1.0 ETC
14 Enseignants(es)	X 1.00 ETC =	14.0 ETC
16 Enseignants(es)		= 15.0 ETC

### Projets de perfectionnement en vue de l'obtention de la maîtrise

1 Enseignant	X 0.25 ETC =	.25 ETC
1 Enseignant	X 0.31 ETC =	.31 ETC
2 Enseignants(es)	X 0.30 ETC =	.60 ETC
2 Enseignants(es)	X 0.40 ETC =	.80 ETC
2 Enseignants(es)	X 0.50 ETC =	1.00 ETC
1 Enseignant	X 0.60 ETC =	.60 ETC
1 Enseignant	X 0.80 ETC =	.80 ETC
10 Enseignants(es)		= 4.36 ETC

*Il y a eu 26 demandes pour les projets de perfectionnement en vue de l'obtention de la maîtrise.*

### Projets de recyclage lors de la révision d'un programme technique

2 Enseignants(es)	X .10 ETC =	.20 ETC
2 Enseignants(es)	X .20 ETC =	.40 ETC
5 Enseignants(es)	X .30 ETC =	1.50 ETC
1 Enseignant	X .36 ETC =	.36 ETC
3 Enseignants(es)	X .40 ETC =	1.20 ETC
1 Enseignant	X .50 ETC =	.50 ETC
1 Enseignant	X .60 ETC =	.60 ETC
2 Enseignants(es)	X 1.00 ETC =	2.00 ETC
17 Enseignants(es)		= 6.76 ETC

*Il reste un solde de 17.74 ETC dans la banque pour les projets de recyclage lors de la révision d'un programme technique.*

# ENTENTE DE PRINCIPE

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ (CSN))

ET

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONSIDÉRANT que la partie syndicale nationale dûment mandatée par le Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield est la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ – CSN) ;

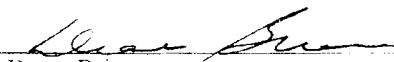
CONSIDÉRANT la clause 10-1.01 ;

LES PARTIES NATIONALES DÛMENT MANDATÉES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

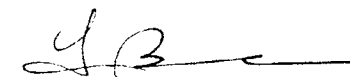
1. Les stipulations de la convention collective 2005-2010 qui lient les parties et s'appliquent pour les 35 syndicats FNEEQ sont modifiées par :
  - ▶ l'ajout à la clause 8-4.01 c) volet 3 : la participation au développement institutionnel;
  - ▶ la modification au point 03 de l'annexe VII-3 (autorisation provisoire de programme) de la limite de cinq (5) ans par la limite de neuf (9) ans;
2. De plus, les stipulations de la convention collective 2005-2010 qui s'appliquent aux enseignantes et enseignants du Collège de Valleyfield sont modifiées par celles de la FNEEQ incluant les stipulations mentionnées au paragraphe précédent à l'exception des clauses suivantes où les stipulations de la convention collective FAC sont maintenues :
  - ▶ les fonctions du comité de programme ( clause 4-1.03 FAC qui remplace 4-1.02 b FNEEQ );
  - ▶ le temps partiel ( clause 5-1.03 C) FAC qui remplace 5-1.03 d FNEEQ );
  - ▶ le plan de cours ( clause 8-1.03 FAC remplace 8-1.03 FNEEQ );
  - ▶ la reconnaissance du temps de travail ( 8-4.03 FAC qui remplace 8-4.03 FNEEQ );
  - ▶ l'offre générale de service ( ajout de la clause 5-1.11 FAC ).
3. L'ajout des ressources additionnelles du volet D ( environ 2.6 ETC ) , la modification des montants accordés au perfectionnement ( 195 \$ et 40 \$) et les modifications aux dates des échelles de traitement s'appliquent à compter de l'année 2007/ 2008.


EN FOI DE QUOI, les représentants des parties nationales ont signé à Montréal ce 13 juin 2007

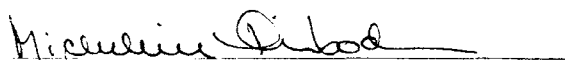
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

  
Diane Brien

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ (CSN))

  
Louis Bibaud

  
Marthal Darveau

  
Micheline Thibodeau